

action of this House would affect that illustrious body. (Hear, hear). The hon. member declared his wish to elicit an expression of opinion in favour of the measure, so as to strengthen the hands of the Imperial authorities. If the hon. gentleman were sincere in making that statement, he would now withdraw the resolutions, as it was plain they would not carry, and the only result of pressing the vote would be to embarrass hon. gentlemen on both sides.

Hon. John Sandfield Macdonald said that the hon. gentleman last speaking knew little of the member for Chateauguay in supposing he would withdraw his motion. With the resolution before the House he (Hon. J. S. Macdonald) heartily and cordially sympathized. He had in Ontario been one of those in sweeping away the last vestige of Church and Stateism, but he looked on the present resolutions as a very cheap and inefficient way of aiding in this disestablishment. If an hon. gentleman came down with a motion for a large sum in order to assist the people of England in paying for this Church disestablishment, how much money would he get in the cause of Ireland? Not a cent. (Laughter.) The sentimental sympathy vouchsafed by these resolutions amounted to nothing, and, as he believed, it was worse than useless and established a bad precedent. He would vote against the motion.

Hon. Mr. Dunkin said his hon. friend from Cornwall had stated that the Legislature of Ontario had at its last session swept away the last vestige of Church and State in that Province, but in Lower Canada that connection between Church and State, to a small extent, existed, and it was the almost unanimous opinion of the people of that Province that it should continue to exist. Now his hon. friend from Chateauguay proposed to present an address to her Majesty, expressing our approval of a course that would not be acceptable in Lower Canada, and no one would presume to advocate it in that Province (hear, hear.) He argued that this House had no right to interfere in this matter. If that principle was allowed, the Local Legislatures of the Dominion might with equal justice interfere with the legislation of the General Parliament, and this would result in making our constitution practically inoperative. He then explained what was meant by moving that the "previous question" be put. Those who wished to take a vote on the original resolution would vote the motion that the previous question be put; those who did not

sure prise par cette Chambre puisse affecter cette illustre Assemblée (bravos). L'honorable député souhaite exprimer son opinion en faveur de cette mesure afin de renforcer les autorités impériales dans leur action. Si l'honorable député est sincère dans sa déclaration, il se doit maintenant de retirer ces résolutions dans la mesure où il est clair qu'elles ne seront pas adoptées, et où, en réclamant le vote, il ne fera que jeter dans l'embarras les honorables députés des deux côtés de la Chambre.

L'hon. John Sandfield Macdonald déclare que le dernier orateur connaît bien peu le député de Chateauguay s'il pense qu'il va retirer sa motion. Il (l'hon. J. S. Macdonald) accorde volontiers et cordialement tout son appui à la résolution dont la Chambre est saisie. En Ontario, il a été l'un de ceux qui ont balayé les derniers vestiges de l'union de l'Église et de l'État, mais il considère que ces résolutions n'apportent qu'une aide très médiocre et très inefficace à cette séparation. Si un honorable député proposait une motion demandant une somme importante pour aider la population de l'Angleterre à payer pour cette séparation de l'Église, combien obtiendrait-il d'argent pour l'Irlande? Pas un sou (rires). Le sentiment de solidarité manifeste par ces résolutions ne débouche sur rien, et, selon lui, c'est pire qu'inutile; elles créent également un mauvais précédent. Il votera contre la motion.

L'hon. M. Dunkin rétorque que d'après son honorable ami de Cornwall, le Parlement de l'Ontario a balayé au cours de sa dernière session les derniers vestiges de l'union de l'Église et de l'État dans cette province; mais dans le Bas-Canada, ce lien entre l'Église et l'État existe dans une certaine mesure, et de l'avis pratiquement unanime de la population de cette province, cette situation devrait se prolonger. Or, son honorable ami de Chateauguay propose d'envoyer un message à Sa Majesté, exprimant notre approbation à une mesure qui serait inacceptable pour le Bas-Canada, et que nul n'oserait défendre dans cette province (bravos). Il affirme que cette Chambre n'a pas le droit de s'immiscer dans cette affaire. Si ce principe était accepté, les Parlements locaux du Dominion pourraient tout autant intervenir dans les travaux législatifs du Parlement central, ce qui aurait pour résultat de rendre notre constitution pratiquement inopérante. Il explique ensuite ce qu'on a voulu dire en proposant de mettre aux voix la question préalable. Ceux qui souhaitent mettre aux voix la résolution initiale voteront pour la motion voulant que la question